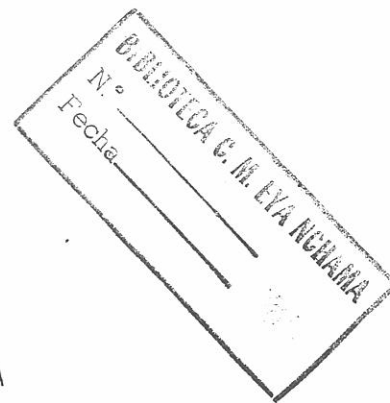


ASSISES EUROPEENNES SUR LE DROIT D'ASILE
Lausanne (Suisse) 15-16-17 février 1985



INTERVENTION DU PROFESSEUR C.M. EYA NCHAMA

sur les

RAPPORTS NORD-SUD ET LE DROIT D'ASILE

Pour faire l'analyse critique du phénomène des émigrés en général et des réfugiés en particulier, dans le cadre des rapports Nord-Sud, il est important de faire un rappel historique.

Avant le 15ème siècle, les Européens vivaient seulement dans un espace situé entre l'Oural et le Cap Saint Vincent au Portugal. Ils occupaient un espace réduit dans le monde. Avec l'arrivée des Espagnols en Amérique et après que les Portugais aient doublé le Cap de Bonne Espérance, cette situation a changé.

Notre propos n'est pas ici d'étudier le colonialisme Européen de façon détaillée, sujet sur lequel on peut écrire de nombreux ouvrages, mais de rappeler que pendant le XIXème siècle, et une grande partie du XXème, les Européens ont vécu une période difficile de leur histoire. A savoir des révolutions, des conflits politiques et diplomatiques, des guerres civiles et des guerres internationales, baptisées par eux "guerres mondiales". Les réfugiés engendrés par ces tensions sont allés vers des espaces extra-européens. Là où ils s'installaient, ils s'accaparaient des meilleures terres. Zaborowski disait à ce propos, je le cite : "Des territoires nouveaux sont occupés de manière définitive par la dépossession, le refoulement, l'asservissement ou la destruction même des indigènes" fin de citation.

Pour confirmer les faits, je vais vous donner quelques éléments statistiques :

ENTRE 1800 ET 1930 : 40 millions d'Européens ont quitté l'Europe pour s'installer dans les régions non européennes.

- Entre 1800 et 1848-50, le phénomène n'était pas encore important car la révolution industrielle n'avait pas encore engendré les effets pervers qui sont, entre autres, à l'origine de l'émigration massive.
- Entre 1850 et 1880 ce sont les Anglo-Saxons et les Allemands qui sont les plus nombreux dans le mouvement.
- Entre 1880 et 1913, ce sont les Italiens, les Slaves, les Hongrois, les Autrichiens et les Roumains.
- Entre 1914 et 1920, pendant le grand conflit européen, le phénomène s'est ralenti.
- Mais de 1920 à 1930 ce sont les Allemands qui vont partir en grand nombre.

Ainsi de 1825 à 1920 17 millions d'Anglo-Saxons sont partis de leur pays d'origine dont 65 % aux Etats-Unis, 15 % au Canada, 11 % en Australie et 5 % en Afrique du Sud.

- De 1850 à 1930, 6.220.000 Allemands ont quitté l'Europe et se sont installés notamment aux Etats-Unis, au Brésil et en Argentine;
- Entre 1820 et 1938, 2.600.000 Espagnols se sont installés principalement au Brésil et en Argentine.
- De 1820 à 1935, 1.400.000 Portugais se sont installés au Brésil.
- Entre 1880 et 1913, 6 millions d'Italiens ont quitté leur pays pour aller en Argentine et aux Etats-Unis.

- De 1875 à 1913, 4 millions d'Austro-Hongrois ont quitté leur Empire.

- Entre 1900 et 1914, 2.500.000 Russes ont quitté leur patrie.

En outre, la Révolution bolchévique a produit 2 millions de réfugiés dont certains ont quitté leur continent.

Après le deuxième Conflit International (1939-45), beaucoup de criminels de guerre ont quitté l'Europe pour se réfugier dans les pays du Sud.

S'il est vrai que les alliés ont réussi à vaincre le fascisme et le nazisme au Nord, c'est aussi vrai que de nombreux réfugiés nazis et fascistes ont contribué et continuent à contribuer à l'installation de ces maux dans certains pays du Sud.

D'autre part, il y a 25 ans le colonialisme en Afrique était politique, économique, social et culturel. Actuellement, c'est un phénomène surtout économique et culturel qui engendre en partie un bon nombre des réfugiés du Sud.

Ce colonialisme économique et culturel produit la pauvreté, la misère et l'exode massif des populations des campagnes vers les villes. Il est perpétré entre autres par les sociétés multinationales qui, par exemple, s'approprient les meilleures terres pour les cultures d'exportation, enlevant ainsi aux paysans leurs cultures vivrières et leur savoir-faire.

Si les peuples du Sud sont différents de ceux du Nord, par la race, le climat et la civilisation, il est important de noter que du point de vue économique et politique, les Etats du Nord, par leur action historique, ont contribué à la situation actuelle des peuples du Sud. Par exemple, la décolonisation franquiste en Guinée Equatoriale a eu comme résultat que Franco porta au pouvoir un franquiste plutôt qu'un démocrate. Vous savez tous que le

franquisme n'a pas été seulement néfaste pour la Guinée Equatoriale, mais également pour l'Espagne elle-même. Car c'est seulement quatre ans après la mort du "Caudillo" que les Espagnols ont pu élire un parlement jeune et dynamique, présidé par un homme possédant ces mêmes qualités. Ce qui signifie la fin du franquisme dans le Nord. Mais malheureusement, 9 ans après la mort du "generalísimo de los ejércitos", le franquisme continue en Guinée Equatoriale. Une fois au pouvoir dans notre pays, le franquiste Macias Nguema commença à utiliser les méthodes qu'il avait apprises de son maître. Il était le fils spirituel de Franco Bahomonde. L'utilisation des méthodes franquistes en Guinée Equatoriale est la cause principale de l'exode massif des réfugiés Equato-Guinéens.

Après la "révolution de palais" du 3 août 1979, lors de laquelle Macias Nguema fut détrôné par son neveu Obiang Nguema, c'est la même équipe - mais sous la direction d'Obiang Nguema - qui continue à gouverner la Guinée Equatoriale, avec les mêmes méthodes.

C'est là un exemple pertinent de situation socio-politique engendrant des réfugiés du Sud et dont un Etat du Nord a été à l'origine.

Mesdames, Messieurs, Mes chers Amis,

Quand les Européens sont arrivés en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, ils n'ont pas apporté avec eux la démocratie, mais la dictature. Car le colonialisme est lui-même une dictature, en ce sens qu'il prive les populations indigènes de leurs droits politiques et de la jouissance de leurs ressources naturelles. Le colonialisme produit les dictateurs. Le résultat ce sont les réfugiés que nous voyons en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Depuis 1885 - date de la Conférence coloniale de Berlin, époque où l'Afrique a été partagée par l'Europe - jusqu'à nos jours, le Continent a vécu et vit encore le système de l'apartheid.

Les conséquences catastrophiques de cette conférence qui a rompu les équilibres économiques, culturels et surtout ethniques, sont aujourd'hui pleinement visibles à travers la grave crise que traverse le continent africain.

Lorsque nous, qui avons vécu le colonialisme, lisons les normes de l'apartheid en Afrique du Sud, nous avons l'impression que nous lisons notre propre histoire coloniale, mais en pire. C'est curieux que l'opinion publique européenne perçoive les événements politiques et économiques du Sud comme quelque chose qui leur est étranger. Dans un continent comme le mien, où les Européens ont opéré l'occupation militaire, ont divisé les nations précoloniales en différents nouveaux Etats, ont encouragé l'installation de dictatures, comment ces mêmes Européens peuvent-ils considérer les mouvements de population et le phénomène des réfugiés africains comme extérieurs à eux ?

Quelqu'un m'a demandé à New York, l'an dernier, mon nom. Je lui ai répondu : "Je m'appelle Eya "Sans Terre".

Effectivement, beaucoup d'Africains, d'Asiatiques et de Latino-Américains vivent aujourd'hui sans aucun projet de vie, sans pied à terre, sans savoir - en un mot - quel sera leur avenir, l'avenir de leurs enfants et leurs petits-enfants.

Traiter le problème des réfugiés dans le contexte Nord-Sud consiste, pour nous autres du Sud, à dire à nos amis du Nord que, lorsqu'ils ont eu les conflits politique, économique, social et culturel, les réfugiés engendrés par ces tensions sont venus au Sud, nous ont pris nos terres.

A titre d'exemple, je voudrais rappeler que les "Boers" qui, à partir de 1948, ont institué le système d'apartheid en Afrique du Sud, ont chassé les Noirs de leurs terres, arraché leur nationalité, sont des réfugiés européens qui, eux-mêmes fuyaient les persécutions religieuses dont ils étaient les victimes en France et aux Pays-Bas.

Maintenant que nous sommes dépourvus de ces terres de façon explicite ou implicite, et que nous nous voyons obligés de nous réfugier ailleurs, dans le Nord, on nous refuse souvent ce statut. La question importante que l'on se pose à ce sujet c'est de savoir où les gens du Nord veulent que les réfugiés du Sud aillent. Faut-il que les réfugiés du Sud inventent une autre planète? L'histoire nous démontre que les réfugiés du Nord sont allés en grand nombre vers des pays du Sud quand le besoin s'en est fait sentir.

On ne le dira jamais assez, il y a des réfugiés du Sud tout simplement parce que nos territoires sont occupés par des dictatures politiques, par le colonialisme économique et par les complots de silence de la presse, de la radio et de la télévision du monde entier.

Rapatriment volontaire:

Parmi les attributions confiées par les Nations Unies au HCR, on relève la recherche de solutions permanentes aux problèmes de réfugiés. La meilleure solution se trouve être le rapatriement librement consenti. L'importance du rapatriement volontaire a été soulignée dans nombre d'instruments internationaux adoptés dans le cadre des Nations Unies et par certaines organisations régionales. Ci-dessous, certains textes qui traitent de la question du rapatriement:

- Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 12 février 1946 concernant les personnes déplacées à la suite d'événements liés à la deuxième guerre mondiale;
- Résolution 428 (V) du 14 décembre 1950 à laquelle est annexé le statut du Haut Commissariat;
- Statut du Haut Commissariat;
- Résolution 1039 (VI) du 23 janvier 1957;

- Résolution 1959 (XVIII) du 12 décembre 1963;
- Recommandation en date du 6 juin 1964 de la Commission spéciale de l'OUA sur les problèmes de réfugiés en Afrique;
- Résolution 27 du 24 octobre 1965 de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA;
- Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 2197 (XVI);
- Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, adoptée le 10 septembre 1969 à Addis Abeba;
- Résolution CM/ees 399 (XXIV) adoptée le 21 février 1975 par le Conseil des Ministres de l'OUA.

Cette énumération limitative de textes faisant état du rapatriement volontaire est assez éloquente pour témoigner de l'intérêt accordé à cette formule de solution. Le rapatriement volontaire est la formule la meilleure, mais hélas, il n'est pas toujours aisé de l'appliquer surtout quand il s'agit de cas individuels.

Il est un élément très important sur lequel il y a lieu d'insister, il s'agit de l'accent particulier qui est mis sur le caractère volontaire du rapatriement. En effet, le réfugié ne doit subir aucune pression ou être soumis à une quelconque influence, en ce qui concerne sa décision de rentrer dans son pays. C'est en toute liberté qu'il doit prendre cette décision. Ceci est spécifié à l'article V de la Convention de l'OUA sur les réfugiés qui dispose: "le caractère essentiellement volontaire du rapatriement doit être respecté dans tous les cas et aucun réfugié ne peut être rapatrié contre son gré".

A travers l'exigence du libre consentement du réfugié, l'on perçoit le principe du non-refoulement dont le but est d'empêcher qu'un réfugié soit expulsé ou renvoyé de force dans un pays où

il craint d'être persécuté. C'est pourquoi, le réfugié désireux de retourner dans son pays d'origine et qui s'adresse au HCR pour son assistance souscrit à cet effet une requête. C'est la preuve de son consentement.

Ce n'est pas tout de vouloir rentrer dans son pays, encore faudrait-il que les autorités de ce pays ne s'y opposent pas et qu'elles ne persécutent pas leur ressortissant qui a accepté de mettre fin à son statut de réfugié. Aussi, s'avère-t-il nécessaire par le biais du HCR, d'entreprendre des démarches auprès de son gouvernement du pays d'origine du réfugié pour faciliter sa ré-admission, ou de pourvoir le réfugié de documents appropriés ou de visas de transit. Nous pouvons donner comme exemple le cas des réfugiés ruandais qu'il y a quelques années se sont vus en partie refoulés par la police de leur pays en essayant de rentrer volontairement chez eux.

Mais le problème le plus délicat, quasi impossible à résoudre en l'état actuel des textes, c'est la garantie que le réfugié sollicite auprès du HCR. Tout naturellement, le HCR ne peut pas prendre l'engagement de protéger un réfugié qui décide de rentrer dans son pays, car en vertu même de l'article premier, section C, alinéa 4 de la Convention, celui-ci met fin à son statut de réfugié. Le HCR estime qu'en accordant la documentation et les facilités nécessaires, les autorités du pays d'origine prouvent qu'elles ont la volonté de réintégrer leurs ressortissants dans la communauté nationale. Combien de fois dans l'histoire ancienne et récente avons nous assisté au massacre de réfugiés rentrant dans leur pays avec toutes les promesses d'amnistie voulues.

La seule garantie pour un véritable rapatriement volontaire serait la démocratisation des institutions de pays. C'est-à-dire le respect des droits civils et politiques ainsi que les droits économiques sociaux, culturels et juridiques. Autrement dit la condition sine qua non pour un bon rapatriement librement consenti c'est le respect par le pays d'origine du réfugié des

droits fondamentaux de l'homme.

Je crois au rapatriement volontaire à condition qu'il existe un régime démocratique dans le pays. Sinon c'est une façon d'attirer les opposants au régime à l'intérieur du pays pour pouvoir ensuite les faire disparaître.

Mesdames, Messieurs, mes chers amis,

Pour finir cet exposé, je vais me permettre de lancer un appel à toutes les bonnes volontés dans le Nord comme dans le Sud, de se mobiliser pour vaincre le fascisme, l'obscurantisme et le racisme en vue de promouvoir la paix, la justice et le respect des droits inaliénables de l'homme et bâtir ainsi une civilisation de l'universel où tous les préjugés seront bannis.